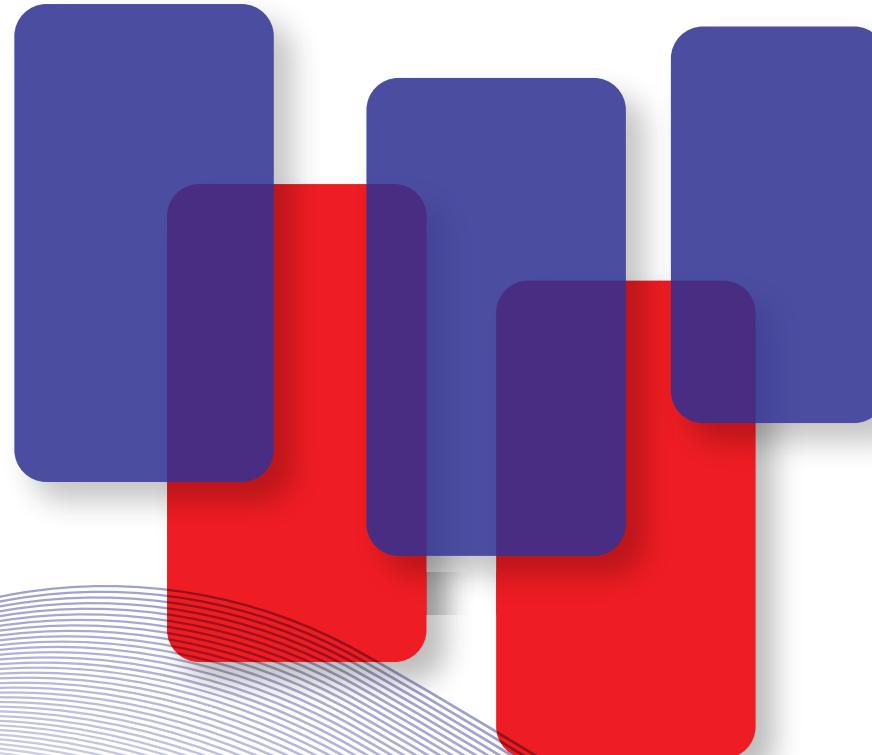


EC

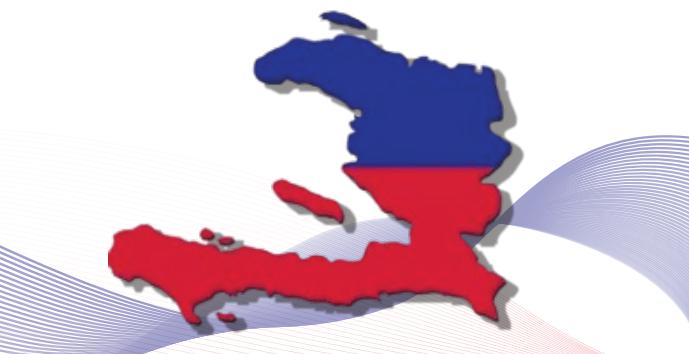


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME DU 3^e CYCLE (7^e à 9^e AF)



**EDUCATION À LA
CITOYENNETÉ**



PROGRAMMES DU TROISIÈME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE(MENFP)

Version définitive

28 juillet 2024

PRÉAMBULE

→ Introduction politique à réaliser quand les programmes seront validés

SOMMAIRE

Partie commune	4
Pourquoi ces programmes ?	
L'enseignement fondamental	5
Le troisième cycle de l'enseignement fondamental	6
Ce qui est attendu des élèves	
Lire et comprendre les programmes	12
Les domaines – les disciplines – les horaires	15
Les liens entre les disciplines	16
Une exigence : l'évaluation	19
Comment utiliser les programmes ?	21
Éducation à la Citoyenneté	23

Partie commune

Pourquoi ces programmes ?

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a entrepris depuis plusieurs années une vaste rénovation du système éducatif afin d'assurer la pleine réussite de tous les jeunes Haïtiens et de toutes les jeunes Haïtiennes, de répondre aux défis du XXI^e siècle et de contribuer au progrès de notre pays. Dans le prolongement de la réforme initiée par le ministre Joseph C. Bernard dès 1982, une évolution profonde de l'Ecole Haïtienne a été engagée avec la volonté d'abandonner la conception d'une scolarité limitée au primaire pour instaurer un enseignement fondamental de 9 années ouvert à tous, de favoriser une pédagogie mobilisatrice, centrée sur les activités de l'élève et de valoriser la place de la langue créole dans l'éducation.

Dans cette perspective, le Ministère conduit une révision de l'ensemble des programmes officiels. Les programmes du « Nouveau Secondaire » et un curriculum du préscolaire ont déjà été réalisés. Il s'agit aujourd'hui d'étendre progressivement cette révision à l'enseignement fondamental.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence des programmes, un texte d'orientation a été élaboré : le « Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien ». Ce document rassemble les grandes orientations du système éducatif à partir de quelques questions fondamentales : quelle formation ? Pour quel citoyen ? Pour quelle société ? Quelles valeurs ? Il définit les lignes directrices qui permettront d'écrire les programmes au service des finalités communes et, à travers ceux-ci, les apprentissages qui seront conduits par les élèves. Le « Cadre d'Orientation curriculaire » ne détermine pas seulement le contenu et la forme des programmes, mais il précise aussi les modalités de leur mise en œuvre et de l'évaluation des élèves, et plus largement, ce qui est attendu des enseignants et de ceux qui ont pour mission de les former. Tous les enseignants et les autres acteurs du système éducatif sont invités à prendre connaissance de ce document.

Les nouveaux programmes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental s'inscrivent dans ce cadre. Il s'agit aujourd'hui de rénover ces programmes pour les mettre en cohérence avec les ambitions de notre système éducatif tout en prenant en compte l'évolution scientifique et technologique. Ils visent aussi à consolider la continuité de l'enseignement dispensé dans les écoles fondamentales.

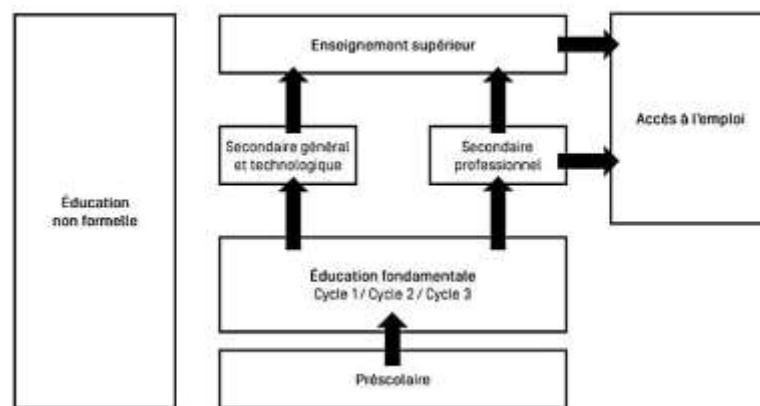
L'enseignement fondamental

« L'éducation fondamentale vise à apporter à tous les jeunes Haïtiens et à toutes les jeunes Haïtiennes les compétences de base qui leur seront nécessaires pour s'intégrer dans la société et dans le monde du travail. »¹

A sa sortie de l'école fondamentale, chaque élève doit être en mesure de répondre avec succès à toutes les situations auxquelles il sera confronté dans sa vie d'homme ou de femme et d'assumer ses responsabilités dans la collectivité. Il doit aussi être préparé à faire les choix qui vont orienter sa formation et son parcours vers un métier. Ouverte à tous, sans discrimination, l'école fondamentale favorise l'accès à la citoyenneté et le partage d'une culture commune.

L'enseignement fondamental est réparti sur neuf années regroupées en trois cycles : un premier cycle de quatre années, un second cycle de deux ans et un troisième cycle de trois ans². Les compétences acquises à la fin du troisième cycle sont validées par un diplôme de fin d'études fondamentales.

Au terme de ce parcours, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans l'enseignement secondaire général ou technologique. Ils ont également la possibilité de s'orienter vers un emploi ou de s'engager dans une formation professionnelle. Une option est mise en place pour aider les élèves à se préparer à cette orientation.



¹ Extrait du *Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien*.

² Une réflexion a été engagée par le Ministère pour répartir, de manière plus équilibrée, l'enseignement fondamental sur trois cycles de trois ans.

Le troisième cycle de l'enseignement fondamental

Le troisième cycle regroupe les 7^e, 8^e et 9^e années d'études. Il constitue la dernière étape de la scolarité où tous les élèves, quels que soient leur milieu de vie ou l'école fréquentée, poursuivent le même cursus de formation et construisent une culture commune à partir des mêmes programmes.

Les enseignants de ce cycle ont une triple responsabilité :

- Amener tous les élèves à maîtriser l'ensemble des compétences attendues à l'issue de l'enseignement fondamental et validées par l'examen terminal ;
- Les préparer et les aider dans les choix essentiels qui vont orienter leur formation et leur vie professionnelle ;
- Faire qu'ils soient en mesure de réussir dans leur parcours ultérieur, soit à travers la poursuite de leurs études dans l'enseignement secondaire général ou technologique, soit en se dirigeant vers une formation professionnelle ou l'accès à un métier.

Cette responsabilité impose de prendre en compte la diversité des situations, des besoins et des aspirations des élèves réunis dans les mêmes classes. L'École fondamentale haïtienne est inclusive. Elle ne laisse aucun élève au bord du chemin. Elle a l'ambition de conduire chacun à la réussite. C'est dans cet esprit qu'ont été conçus les présents programmes.

Dans certaines écoles, une option sera mise en place pour apporter aux élèves qui souhaitent s'orienter vers une voie professionnelle une meilleure connaissance des métiers et des situations de travail. Cette option constitue un enseignement complémentaire qui ne modifie pas les compétences attendues à la fin du cycle.

Ce qui est attendu des élèves

Le cadre d'orientation curriculaire décrit très précisément ce qui doit être acquis par tous les jeunes Haïtiens et par toutes les jeunes Haïtiennes à la fin du 3^e cycle. Il présente les compétences de base qui leur seront nécessaires tout au long de leur vie et qui composent le profil de l'élève à la sortie de l'enseignement fondamental (ce qu'on appelle le « profil de sortie »).

Ces compétences sont au nombre de sept :

A. Communiquer avec aisance dans toutes les situations du quotidien et de ses activités d'élève

- Il dispose d'une compétence linguistique en créole et en français qui lui permet de communiquer avec aisance, à l'oral comme à l'écrit, en assumant un bilinguisme équilibré : dans l'une et l'autre langue, il comprend les propos de tous ses interlocuteurs et s'exprime de façon claire et bien structurée, y compris sur des sujets complexes, sans hésitation ni confusion. Il rédige sans difficulté, pour raconter, décrire, expliquer et argumenter. Il pratique avec plaisir la lecture et comprend des textes longs à caractère littéraire ou documentaire.
- Il s'adapte aux situations courantes rencontrées dans sa vie personnelle, sociale et scolaire, en choisissant les modes de communication appropriés. En fonction du contexte, il utilise la langue la plus favorable à la compréhension mutuelle. Il écoute et prend en compte le point de vue de ses interlocuteurs. Il a conscience de l'importance de la communication non verbale.
- Il dispose des ressources linguistiques nécessaires pour poursuivre son parcours d'apprentissage dans l'enseignement secondaire ou professionnel. Dans toutes les disciplines, il comprend sans effort les consignes et les informations apportées par son enseignant. Il a acquis le vocabulaire spécifique et les structures grammaticales indispensables pour accéder aux méthodes et modes de raisonnement propres à chaque discipline.
- Il a engagé l'apprentissage des deux autres langues de la région, l'anglais et l'espagnol, en s'appuyant sur les acquis construits en français et en créole. Dans chacune des deux langues, il comprend et produit des messages simples en utilisant le vocabulaire courant. Il peut participer à une conversation de la vie quotidienne sur des sujets concrets.
- Il utilise, de manière pertinente, les outils numériques pour communiquer. Il est informé des limites et des règles de leur usage. Il est initié aux principes de l'informatique et du codage.

B. Utiliser les modes de raisonnement, les méthodes et les outils appropriés pour traiter efficacement les problèmes posés dans la vie courante et dans les situations d'apprentissage auxquelles l'élève est confronté

- Dans les situations de la vie courante, Il sait identifier et formuler un problème, engager une démarche de résolution, mobiliser les ressources nécessaires, concevoir des solutions, les mettre à l'essai, les valider. Il exploite ses ressources linguistiques pour décrire, analyser, expliquer, formuler des hypothèses, argumenter

et exposer ses conclusions. Il utilise les outils propres aux mathématiques et aux disciplines scientifiques, entre autres, pour effectuer des calculs, représenter des objets, des faits ou des expériences ou pour modéliser des situations.

- Il réinvestit ces techniques et méthodes dans toutes les disciplines, y compris pour traiter des situations imaginées ou représentées.
- Il planifie et organise son travail personnel. Il se constitue ses propres outils : prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, schémas, tableaux. Il les utilise pour s'entraîner, réviser et mémoriser. Il accède à une certaine autonomie.
- Il cherche les informations qui lui sont nécessaires, les sélectionne en faisant preuve d'esprit critique et les exploite dans son activité scolaire et personnelle. Il lit et interprète sans difficulté les cartes, les plans, les schémas, les diagrammes et les tableaux de données.
- Il sait utiliser les applications numériques dans ses activités pour accéder à l'information, produire des textes et des images, regrouper et traiter des données, travailler en coopération avec les autres élèves. Il est initié à l'algorithme.

C. Se situer dans la société et agir en citoyen responsable

- Il dispose d'une bonne connaissance du territoire où il vit et de la géographie d'Haïti. Il est en mesure de mettre sa compréhension de la société haïtienne, de son histoire et des défis auxquels celle-ci est confrontée, au service de sa participation active à la vie et au développement de sa communauté et de son pays.
- Il a construit les repères nécessaires pour résituer les réalités haïtiennes dans le contexte régional et mondial.
- Il est initié à tous les aspects de la culture et du patrimoine de son pays tout en s'ouvrant, avec curiosité, au monde extérieur, notamment, à l'espace régional. Il s'implique dans une pratique culturelle.
- Il connaît et met en œuvre, dans la vie scolaire et dans sa vie personnelle, les valeurs fondamentales de la société haïtienne : le respect, la solidarité, la tolérance, l'honnêteté et l'équité, ainsi que les principes de l'inclusion. Il connaît les principes du droit humain et la justification des règles de vie collective qu'il pratique et défend. Il est attentif aux droits des autres élèves. Il coopère avec eux et établit des relations confiantes et respectueuses.

- Il est prêt à exercer pleinement sa responsabilité de citoyen dans le respect de la démocratie et avec la distance critique nécessaire. Il participe activement à la vie de la communauté.

D. S'impliquer activement dans l'étude de son environnement et dans sa protection

- Il met en œuvre les principes d'une démarche d'investigation pour explorer et comprendre son environnement. Il observe son milieu de vie, il questionne, formule des hypothèses, expérimente, exploite les résultats, dégage des conclusions et les expose. Il dispose de connaissances sur le corps humain, sur le monde vivant, sur la Terre, sur la structure de l'univers, sur la matière et sur l'énergie. Il les mobilise et les met en relation pour comprendre les principaux problèmes posés par son environnement.
- Il utilise efficacement ses connaissances et le recours à des ressources externes pour adapter ses activités au respect de l'environnement. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur celui-ci et l'enjeu d'un comportement responsable. Il est prêt à assumer sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement et à contribuer à sa protection.
- Il connaît les risques naturels qui menacent le territoire où il vit. Il est initié à leur prévention. Il sait quel comportement adopter face aux situations graves liées à ces risques et fait preuve de résilience.

E. Concevoir et réaliser un projet en mobilisant sa créativité et son sens de l'innovation

- Il prend des initiatives, entreprend et met en œuvre des projets. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue les résultats obtenus. Il est aussi en mesure d'assumer une responsabilité dans un projet collectif. Il travaille en équipe et coopère de manière constructive.
- Il met en œuvre sa créativité à travers l'expression artistique ou littéraire, la conception technologique et l'initiation à la recherche scientifique. Il imagine, conçoit et réalise des productions de natures diverses en mobilisant des techniques de création, mais aussi ses connaissances, son imagination et son habileté corporelle.
- Il s'est initié aux activités productives avec l'envie d'entreprendre et d'innover. Il observe avec curiosité les activités humaines qui l'entourent. Il est en mesure de les décrire et de les mettre en relation. Il s'interroge sur le fonctionnement des objets qu'il utilise au quotidien, sur les besoins auxquels ils répondent et sur les modalités de leur production. Il peut concevoir et réaliser certains de ces objets en mettant en œuvre une démarche technologique.

F. Développer harmonieusement toutes les dimensions de sa personnalité

- Il est conscient de la nécessité d'un bon équilibre de sa vie personnelle et de la nécessité d'exploiter pleinement ses facultés intellectuelles, physiques et affectives, en ayant confiance en sa capacité à progresser. Il dispose des ressources nécessaires pour conduire une réflexion sur ses choix de vie.
- Il est attentif à sa vie physique et il pratique régulièrement un sport. Il s'investit dans les activités sportives. Il a le sens de l'effort et la volonté de progresser dans ses gestes ou ses performances.
- Il a acquis des habitudes d'hygiène et connaît les principes de base d'une bonne santé. Il est conscient des enjeux d'un mode de vie équilibré. Il est informé des risques sanitaires et il adapte son comportement à la prévention des épidémies.
- Il développe sa sensibilité et son sens esthétique à travers la fréquentation des œuvres artistiques et la pratique de la lecture. Il évoque ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis et adapté. Il exprime ses goûts et peut les expliquer ou les justifier.
- Il est attentif aux relations humaines et à l'enjeu de cette dimension dans sa vie personnelle.

G. Préparer et engager les orientations de sa formation et sa vie professionnelle

- Il a découvert les activités professionnelles de son milieu de vie et construit une première représentation du monde du travail. Il est initié à l'entrepreneuriat.
- Il est en mesure de chercher des informations sur les métiers qui peuvent lui être ouverts et sur les conditions de l'accès aux emplois concernés.
- Il est conscient de l'enjeu des choix qu'il devra accomplir et des ressources à mobiliser pour préparer son avenir scolaire et professionnel.
- Il connaît les principes de la gestion financière et les applique dans sa vie personnelle.

Les programmes de ce cycle sont conçus en fonction de ces compétences qui constitueront la référence de l'évaluation finale du parcours des élèves.

Chaque enseignant doit donc organiser son travail et les apprentissages conduits dans sa discipline en fonction de ces compétences et suivre la progression de chacun de ses élèves dans leur acquisition.

Pour cela, il doit aussi prendre en compte les acquis de ses élèves à l'entrée du cycle par rapport à ces mêmes compétences. Afin d'aider l'enseignant dans cette démarche, on peut rappeler ce qui est attendu des élèves à la fin du second cycle, donc au début de la 7^e année :

A. Il s'exprime avec aisance en français et en créole. Dans l'une et l'autre langue, il peut prendre part à des discussions de manière constructive, et produire des textes narratifs ou descriptifs rédigés dans une langue claire et correcte. Il lit sans difficulté tous les textes rencontrés dans la classe ou dans sa vie quotidienne. Dans toutes les disciplines, il(elle) dispose des ressources linguistiques en français pour comprendre les consignes, participer activement à la classe, coopérer avec les autres élèves et prendre connaissance des documents utilisés.

B. Il dispose de méthodes acquises dans tous les domaines et de ressources mathématiques (numération, techniques opératoires, usage des instruments de mesure, représentation géométrique...) qu'il utilise pour traiter des problèmes posés dans des situations de la vie quotidienne, dans la découverte de son environnement ou dans la conception et la réalisation d'un objet.

Il sait chercher des informations dans une documentation accessible, dans un dictionnaire, dans des journaux ou des livres, classer ces informations et les exploiter.

Il connaît les principes de l'usage des objets numériques qu'il rencontre autour de lui.

C. Il dispose de repères dans l'histoire et la géographie de son pays. Il le situe dans le monde. Il observe et analyse des paysages, utilise des cartes et sait s'orienter. Il s'approprie la culture et le patrimoine d'Haïti.

Il est attentif aux autres ; il connaît les valeurs fondamentales de la société. Il les met en œuvre en s'impliquant dans la vie de l'école et en participant au fonctionnement démocratique de celle-ci.

D. Il explore son environnement, décrit ses observations et cherche des réponses aux interrogations qu'elles soulèvent ; il expérimente et rapporte ses conclusions ; à travers ces activités, il étend ses connaissances sur le vivant, la matière et la Terre et les met en relation avec les activités humaines.

Il adopte un comportement responsable vis-à-vis de son environnement ; il est préparé aux situations résultant des risques naturels.

E. Il prend des initiatives, conçoit et réalise des projets individuellement ou collectivement. Il sait travailler en équipe.

Il a acquis les techniques et outils nécessaires pour pratiquer diverses formes d'expression artistique. Il est initié à la démarche technologique et il la met en pratique à travers la conception et la réalisation d'objets ou de systèmes simples.

F. Il est attentif à sa santé et à son hygiène. Il comprend l'importance d'une activité physique régulière et s'initie à la pratique des sports individuels et collectifs.

Il acquiert le sens esthétique et développe sa culture artistique. Il a découvert le plaisir de lire.

Il exprime ses sentiments et ses émotions ; il attache de l'importance à la qualité des relations établies avec les autres.

G. Il est initié à la démarche technologique et réalise des projets liés aux activités productives pratiquées dans son environnement (agriculture, artisanat, etc.).

Il comprend les notions de base des relations économiques et de la gestion financière.

La première tâche de l'enseignant de 7^e année est donc de situer chacun de ses élèves par rapport à ces attentes et de prendre le temps de renforcer ses compétences avant d'engager les apprentissages propres au troisième cycle.

Lire et comprendre les programmes

LEUR FONCTION

Les programmes établissent ce qui doit être acquis par les élèves au cours de chaque cycle d'études.

Ils sont publiés et diffusés dans tout le pays. Ils constituent une norme qui s'impose dans toutes les écoles, publiques et non publiques du pays. Les enseignants ont l'obligation de les connaître et de les appliquer. Ils sont une référence commune et officielle pour tous les acteurs, pour les concepteurs de manuels, pour les évaluateurs, pour les cadres de l'éducation et pour les instituts de formation des enseignants.

UNE NOTION IMPORTANTE : CELLE DE COMPETENCE

Le Cadre d'orientation curriculaire et l'ensemble des réformes récentes expriment la volonté de centrer l'enseignement sur l'élève, sur ce qu'il apprend réellement et sur les progrès qu'il accomplit tout au long de sa scolarité. Le choix est fait de concevoir les programmes en fonction des compétences que doit acquérir l'élève plutôt que sur les contenus que doit transmettre l'enseignant.

Il faut rappeler qu'une compétence peut être définie comme la capacité à exploiter des connaissances, mais aussi des savoir-faire et des attitudes, pour apporter des réponses efficaces aux problèmes posés dans un ensemble de situations³. À travers ce choix, il s'agit d'amener l'élève à être capable d'assumer efficacement toutes les situations auxquelles il sera confronté dans sa vie d'homme ou de femme, dans l'exercice de sa citoyenneté et dans son travail.

La première conséquence est le lien indispensable entre le contenu du programme de chaque discipline avec les grandes compétences que vise l'école fondamentale. Les disciplines sont au service du développement de ces compétences et les connaissances ou les savoir-faire que fixent les programmes sont avant tout des ressources qui permettent d'exercer ces compétences avec la plus grande efficacité.

De même, les enseignants doivent désormais confronter leurs élèves à des situations qui leur permettent de progresser dans ces compétences. Cela impose une conception de la classe qui privilégie l'activité des élèves et le lien entre les tâches proposées et la compétence précisément ciblée. Une telle conception induit une autre manière de préparer, de conduire et d'évaluer le travail des élèves.

COMMENT SONT CONÇUS LES PROGRAMMES ?

Le point de départ des programmes est le profil de sortie de l'enseignement fondamental, qui regroupe les compétences que tout jeune Haïtien doit avoir acquises à la fin de la 9^e année. Le programme de chaque discipline est conçu en fonction de ce profil.

- Il est d'abord précisé pourquoi la discipline est enseignée et comment elle contribue à la maîtrise des compétences attendues.
- En un second temps, sont présentées les compétences spécifiques visées dans la discipline. Pour chacune, est défini ce qui est attendu de l'élève à la fin du cycle, la stratégie mise en œuvre pour cela et les modalités d'évaluation.
- Puis, sont détaillées, dans un ensemble de tableaux, les étapes (« unités d'apprentissage ») qui vont permettre à l'élève de progresser dans la maîtrise de ces compétences. Pour chaque étape, sont indiquées les connaissances,

³ Dans le Cadre d'orientation curriculaire, une compétence est définie comme « *la capacité à mobiliser et à exploiter des ressources internes telles que les connaissances, les aptitudes et les attitudes, ainsi que des ressources externes afin de répondre efficacement aux problèmes posés dans un ensemble de situations.* »

aptitudes et attitudes que l'élève doit acquérir, les situations auxquelles il doit être confronté ainsi que les modalités d'évaluation à mettre en place.

- Enfin, la répartition des unités d'apprentissage au cours des trois années du cycle est récapitulée dans un dernier tableau.

Les programmes sont élaborés de manière à aider les enseignants à construire et à préparer les activités de leur classe en centrant leur attention sur les apprentissages effectivement accomplis par tous les élèves : quelles sont les compétences que chaque élève doit développer ? Que doit-il apprendre pour cela ? Quelles situations mettre en place ? Comment évaluer sa progression ?

DES ATTENTES FORTES

Une éducation inclusive

L'école haïtienne est une école inclusive, c'est-à-dire une école qui prend en considération la situation, les besoins et les potentialités de chaque enfant sans distinction de sexe, de religion ou de d'appartenance sociale. Elle vise à la réussite de tous y compris de ceux qui sont en situation de handicap, de maladie ou de grande difficulté. Chacun doit pouvoir progresser à son rythme. Les programmes ont été conçus avec cette préoccupation. Il appartient à chaque enseignant d'adapter les situations d'apprentissage, les supports, les progressions et les aides à la diversité des besoins.

L'attention portée aux valeurs fondamentales

Le cadre d'orientation curriculaire accorde une large place aux valeurs fondamentales de la société haïtienne : le respect, la solidarité, la tolérance, l'honnêteté et l'équité. L'École a une responsabilité première dans leur transmission. Il est essentiel qu'elles soient portées par l'ensemble des disciplines, explicitées et exercées dans le quotidien de la classe et partagées dans tous les aspects de la vie de l'école et de la communauté.

Le choix d'un bilinguisme équilibré et ouvert

L'école haïtienne doit permettre à chaque élève de maîtriser les deux langues nationales : le créole et le français. Il doit pouvoir utiliser l'une et l'autre en s'adaptant à toutes les situations de communication de la vie. C'est aussi à travers ces

deux langues qu'il construira une culture riche du patrimoine de son pays et ouverte au monde. Le créole et le français doivent donc être enseignés, tout au long de la scolarité, jusqu'à la fin du secondaire. Au cours du troisième cycle, l'élève s'appuiera sur cette compétence linguistique pour engager l'apprentissage des principales langues de la région, l'anglais et l'espagnol.

La prise en compte du milieu de vie de l'élève

Les programmes définissent ce qui est attendu et obligatoire pour toutes les classes publiques et non publiques. Néanmoins leur mise en œuvre doit intégrer des contenus et des situations en lien étroit avec le milieu local et les savoirs acquis dans la communauté. Il appartient aux cadres départementaux et aux écoles de déterminer cette part accordée au patrimoine et aux réalités environnantes. De même, l'École doit s'ouvrir à la vie de la communauté et les élèves doivent être incités à s'y impliquer. Cet engagement dans la collectivité est une dimension essentielle de l'éducation fondamentale. L'élève doit être préparé à exercer pleinement sa responsabilité sociale et sa citoyenneté.

L'innovation

Pour répondre aux défis de l'avenir de notre pays, les programmes accordent une place importante à l'innovation et à la création. Qu'il s'agisse des sciences, des disciplines linguistiques, de la technologie, du domaine des arts, de l'éducation physique et sportive ou de la découverte de l'environnement, les élèves doivent pouvoir exercer leur créativité et être mis en situation d'imaginer, d'inventer, de concevoir des solutions nouvelles en réponse à des problèmes complexes. Ils doivent être préparés à transférer cette capacité à toutes les situations, imprévisibles aujourd'hui, qu'ils rencontreront dans leur vie future.

Les domaines – les disciplines – les horaires

Les compétences visées au cours du troisième cycle de l'enseignement fondamental sont développées dans le cadre de neuf disciplines qui concourent à l'éducation de tous les jeunes haïtiens. Elles sont regroupées dans cinq grands domaines :

- Les langues et la communication,
- Le développement personnel,
- Les sciences mathématiques et expérimentales,

- Les sciences sociales,
- La technologie et les activités productives.

EDUCATION FONDAMENTALE	<i>5 domaines</i>	Langues et communication	Développement personnel	Sciences mathématiques et expérimentales	Sciences sociales	Technologie et activités productives	
	<i>10 disciplines</i>	Créole	Education à la citoyenneté	Mathématiques	Histoire et géographie	Education à la technologie et aux activités productives (ETAP)	
		Français	Education artistique	Sciences expérimentales			
		Anglais Espagnol	Education physique et sportive				

Le rapprochement des disciplines d'un même domaine permet de mettre en cohérence le vocabulaire et les notions utilisées, d'harmoniser les progressions et les modalités d'évaluation et de répartir l'apprentissage de certains contenus communs. Chaque domaine fait l'objet d'une présentation.

L'horaire total est de 28 heures par semaine pour tous les élèves du troisième cycle de l'enseignement fondamental. La répartition des horaires officiels est précisée dans le tableau ci-dessous. Elle peut être comparée à celles des deux premiers cycles.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	VOLUME HEBDOMADAIRE						
	CYCLE 1				CYCLE 2		CYCLE 3
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Années 7,8 , 9
FRANÇAIS	4	4	4	4	5	5	5
CREOLE	7	7	5	5	4	4	2
MATHEMATIQUES	5	5	5	5	6	6	5
SCIENCES SOCIALES	2	3	3	3	3	3	3
EDUCATION A LA CITOYENNETE							
SCIENCES EXPERIMENTALES	2	3	3	3	3	2	3
ÉDUCATION ESTHETIQUE ET ARTISTIQUE	2	2	2	2	2	2	2
ETAP	1	1	1	2	2	3	3
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	2	2	2	2	2	1
ANGLAIS – ESPAGNOL	-	-	-	-	-	-	2+2
TOTAL	24	25	26	26	27	27	28

Les liens entre les disciplines

Toutes les disciplines contribuent au développement des grandes compétences qui composent le profil de sortie. De plus, certaines d'entre elles, tels que les mathématiques, fournissent des outils aux autres. Les programmes prennent en compte cette nécessaire articulation entre les disciplines. Ils proposent une répartition cohérente des contenus, ils soulignent les complémentarités entre les parcours d'apprentissage et s'attachent à harmoniser le vocabulaire utilisé, les choix pédagogiques et les modalités d'évaluation.

LA NECESSITE D'UNE COOPERATION ENTRE ENSEIGNANTS

La mise en œuvre des programmes impose la concertation et le travail commun des enseignants.

Ils ont d'abord à s'informer mutuellement de leurs progressions, des situations mises en place, des méthodes choisies, des obstacles rencontrés et des difficultés repérées. Ils ont surtout à articuler leurs contributions au service des mêmes compétences, à faire converger leurs démarches, à se répartir certains contenus et à s'entendre sur les notions et les mots utilisés. Chaque enseignant doit pouvoir solliciter un collègue d'une autre discipline pour expliciter un concept, proposer un outil, aborder une connaissance, renforcer un savoir-faire.

Ils peuvent aussi construire ensemble certaines séquences et se concerter pour travailler parallèlement autour d'un même thème ou à partir d'une même situation. Par exemple, l'environnement, la culture locale, la communication numérique ou la réaction aux crises sanitaires imposent la collaboration de plusieurs enseignants (voire de toute l'équipe pédagogique).

Enfin, il est prioritaire de coordonner l'évaluation des compétences développées par les élèves en référence au profil de sortie du troisième cycle⁴. Une réunion est indispensable dès le début de l'année pour organiser et planifier les modalités d'évaluation, puis à chaque fin de période pour évaluer la progression de chaque élève, pour prévoir les apprentissages à consolider et les aides à lui apporter.

DES PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

A sa sortie de l'école fondamentale, chaque élève doit être en mesure de répondre efficacement à des situations dans lesquelles il devra mobiliser les ressources acquises dans plusieurs disciplines de l'enseignement fondamental. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit confronté à de telles situations au cours de sa scolarité et, en particulier, pendant le troisième

⁴ Ce point est développé plus loin (1.8).

cycle. Il convient donc qu'un temps soit réservé à des activités interdisciplinaires préparées, conduites et évaluées par plusieurs enseignants.

Ces activités peuvent prendre la forme de projets interdisciplinaires répondant à des situations susceptibles d'être vécues dans la vie sociale, culturelle ou professionnelle de chacun.

Il faut rappeler que l'aptitude à « concevoir et réaliser un projet en mobilisant sa créativité et son sens de l'innovation » est l'une des sept compétences visées par l'enseignement fondamental :

« Il prend des initiatives, entreprend et met en œuvre des projets. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue les résultats obtenus. Il est aussi en mesure d'assumer une responsabilité dans un projet collectif. Il travaille en équipe et coopère de manière constructive »

L'IMPORTANCE DE LA VIE SCOLAIRE.

Les situations d'apprentissage et l'application des programmes ne sont pas limitées à l'espace et au temps de la classe. Les compétences attendues s'exercent à travers toutes les activités et tous les moments de la vie de l'école. La citoyenneté, la protection de l'environnement, la communication, la prévention des risques ou encore l'éducation physique et la pratique sportive impliquent, au quotidien, toute la communauté scolaire.

Le directeur et tous les enseignants doivent s'impliquer pour faire de l'école un espace éducatif et aider chaque élève à progresser à travers la vie collective. Son comportement et son implication doivent être encouragés et évalués. La plupart des « savoir-être » attendus de l'élève ne peuvent être considérés comme acquis que s'ils sont mis en œuvre dans la cour de récréation et aux portes de l'école.

De même la participation à la vie communautaire ou associative doit être suscitée et valorisée. Les situations qu'elle favorise peuvent être exploitées en classe et asseoir les apprentissages.

Une exigence : l'évaluation

« L'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage. Elle est intimement liée au programme d'études et elle est au cœur de sa mise en œuvre »⁵.

L'évaluation a comme premier objectif de vérifier, étape par étape, que chaque élève a accompli les apprentissages définis par les programmes afin, si nécessaire, de remédier aux difficultés rencontrées et de lui permettre d'accéder aux acquis visés. Il n'y a pas d'apprentissage sans évaluation. Quelles que soient la discipline, l'approche ou la méthode utilisée, l'enseignant doit définir clairement ce qui est attendu, s'assurer de son acquisition effective par tous, comprendre, si ce n'est pas le cas, pourquoi certains n'ont pas réussi et les aider à surmonter les obstacles.

L'évaluation est une nécessité tout au long des apprentissages :

- **Au début de chaque étape** (séquence)⁶, il faut d'une part, se demander où en est l'élève par rapport à l'apprentissage visé, d'autre part, vérifier s'il dispose des connaissances et des savoir-faire nécessaires (les « prérequis »). C'est ce qu'on appelle généralement « l'évaluation diagnostique ». Elle est indispensable pour que l'élève apprenne et progresse.
- **Au cours des activités**, on doit vérifier la compréhension des consignes et des situations, l'accomplissement effectif des tâches et, surtout, la pertinence et la qualité des réponses apportées aux situations auxquelles chaque élève est confronté. Cette évaluation est « formative » parce qu'elle permet à l'élève comme à l'enseignant de réagir et de surmonter les obstacles et les difficultés rencontrées.
- **À la fin de l'étape**, il s'agit d'évaluer le résultat : qu'ont appris les élèves ? Ont-ils appris ce qui était prévu ? Ont-ils progressé par rapport aux compétences visées ? Sinon pourquoi ? Ce troisième temps est celui de l'évaluation dite « sommative ». Il permet à la fois de « valider » l'étape que l'élève a franchie, voire de certifier ses acquis, et

⁵ Cadre d'Orientation curriculaire (chapitre 2.4).

⁶ On peut définir une séquence comme un ensemble cohérent et continu de séances destiné à mettre en œuvre une partie du programme.

d'engager les remédiations nécessaires en aidant l'élève à comprendre ses réussites et ses manques et en lui apportant les aides nécessaires.

Pour que l'apprentissage soit efficace, l'élève lui-même doit être impliqué dans son évaluation : il doit connaître l'objet et l'objectif de la séance (ou de la séquence), savoir ce qu'on attend de lui. Il doit être en mesure d'évaluer ses réponses et ses productions en fonction de critères clairs posés au départ, de situer ses progrès, d'identifier les connaissances et les savoir-faire nouveaux. Il doit aussi pouvoir repérer ses erreurs et en connaître la cause, chercher des solutions et améliorer ses productions. L'évaluation est un levier pour apprendre. Ce n'est pas du temps perdu, mais, au contraire, un moment essentiel du processus d'apprentissage. L'élève qui comprend ce qui est attendu, qui organise son activité et en évalue lui-même les résultats en fonction de cette attente est un élève qui apprend et qui progresse.

Cela conduit inévitablement à redéfinir les modalités actuelles d'évaluation sommative de fin de période. Il faut, en particulier, considérer que les bilans périodiques sont d'abord un moyen de fournir aux élèves des informations sur leurs progrès et sur les points qui doivent faire l'objet d'une attention et de régulations au cours de la période suivante. Plutôt qu'un constat global du « niveau » de l'élève, le bilan de fin de période devrait être conçu comme une évaluation encourageante destinée à aider les élèves à avancer dans leurs apprentissages et à adapter les activités à leurs acquis et à leurs besoins.

Le bilan peut reposer sur les évaluations ponctuelles réalisées à la fin de chaque séquence et/ou sur l'observation continue de situations rencontrées au cours des apprentissages. Pour réaliser ces bilans, il convient que l'élève soit confronté à des situations qui permettent d'apprécier son degré de maîtrise de la (ou des) compétence(s) concernée(s). Dans tous les cas, les situations proposées et les critères choisis pour situer les productions de l'élève, doivent aider à déterminer si l'élève a progressé et s'il réinvestit les connaissances, savoir-faire et comportements acquis au cours de la période dans l'exercice de cette compétence. L'évaluation sommative ne peut se limiter à l'attribution d'une note. Elle doit permettre de positionner l'élève par rapport aux compétences visées (par exemple, à l'aide d'une grille simple) et de préciser les acquis, les progrès réalisés et les difficultés (au moins par une appréciation littérale). Si une note finale est attribuée, elle doit reposer sur des critères clairement explicités pour l'élève et ses parents.

Comment utiliser les programmes ?

Chaque enseignant doit lire l'intégralité des programmes de sa discipline sans se limiter au niveau où il exerce. Les programmes forment un tout et on ne peut isoler une étape d'un parcours d'apprentissage continu et cohérent. De même, il est souhaitable qu'il prenne connaissance des programmes des autres disciplines pour coopérer efficacement avec les autres enseignants.

Il s'agit d'abord de lire les programmes de manière à pouvoir répondre clairement à cinq questions :

- Quelle est l'utilité de la discipline au service de ce qui est attendu des élèves à la sortie de l'enseignement fondamental ?
- Quelles sont les compétences que tous les élèves doivent maîtriser à la fin de la 9e année ?
- Pour chaque compétence, qu'est-ce qui est attendu précisément et que doit-on faire pour cela ? Quelle stratégie mettre en place ?
- Comment évaluer que chaque élève progresse dans la maîtrise de ces compétences ?
- Quelles sont les étapes fixées par le programme ? Quels sont les connaissances, les savoir-faire et les attitudes que l'élève doit acquérir à chaque étape et dont il faut vérifier l'acquisition ?

C'est à partir des réponses à ces questions que l'enseignant va construire et préparer son travail, en planifiant la réalisation de la progression proposée en une succession de séquences⁷, en fixant précisément les résultats attendus de chaque séquence, en déterminant les modalités de leur évaluation et en prévoyant les situations à mettre en place et les supports nécessaires.

Ces programmes imposent une conception de la classe centrée sur l'élève.

⁷ On rappellera qu'une séquence est un ensemble cohérent et continu de séances destiné à mettre en œuvre une partie du programme.

- « **Ce qui importe, ce n'est pas ce que l'enseignant enseigne, mais ce que l'élève apprend.** » Le rôle de l'enseignant est d'organiser les situations d'apprentissage en fonction de la compétence visée, de fournir les supports, les outils et les aides nécessaires, de susciter l'activité des élèves et de suivre sa progression. Son attention est centrée sur les besoins d'apprentissage de chaque élève : que sait-il déjà ? Qu'a-t-il à apprendre ? Progresse-t-il pendant la séance ? Que puis-je faire pour l'aider ?
- **L'élève doit être constamment actif.** Il doit être mobilisé sur des tâches mettant en jeu les compétences concernées et susceptibles de le faire avancer dans les apprentissages : traiter des problèmes, créer, s'exprimer, analyser, échanger, observer, expérimenter, etc. Si des exposés de l'enseignant restent nécessaires, ils doivent être considérés comme une ressource au service des apprentissages et faire l'objet d'une « écoute active ». Ils ne sont plus l'essentiel de l'enseignement, mais un moment d'une séquence dont l'acteur principal est l'élève. Le rôle de l'enseignant est d'aider l'élève à agir et à apprendre.
- **L'élève est le premier responsable de ses apprentissages** : il doit savoir clairement ce qu'il apprend, pourquoi il l'apprend et ce dont il a besoin pour cela. Il réussira d'autant mieux qu'il comprendra ce qu'on attend de lui et le sens de son activité. Il doit être en mesure d'évaluer ses connaissances et ses savoir-faire, de suivre ses progrès ou encore d'identifier les difficultés rencontrées pour mieux les surmonter. Cela impose à l'enseignant de mettre les élèves en situation pour qu'ils assument effectivement la responsabilité de leurs apprentissages, de leur expliquer ce qui justifie l'activité et ce qu'on attend de leur travail ou encore de leur donner les moyens d'évaluer par eux-mêmes la qualité et l'efficacité de ce travail.
- **Aucun élève ne doit être en échec** : la mise en œuvre d'un enseignement centré sur l'élève conduit à adapter les interventions de l'enseignant, donc à différencier les activités, les rythmes d'apprentissage, les aides et les compléments apportés en fonction des situations et des besoins spécifiques des élèves. L'évaluation joue, sur ce point, un rôle essentiel. Elle permet de s'assurer de la progression de chacun et d'adapter, au jour le jour, les parcours d'apprentissage.

Des ressources seront mises à la disposition des enseignants pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes. Un « guide de l'enseignant » sera élaboré pour expliquer les changements attendus et fournir des aides pour la conception et la réalisation des activités. Des exemples de séquences seront, par ailleurs, produits et diffusés, accompagnés des supports nécessaires pour les élèves. Ils pourront être utilisés directement par les enseignants mais permettront aussi à chacun de concevoir ses propres séquences.

Éducation à la citoyenneté

LA DISCIPLINE EDUCATION A LA CITOYENNETE

L'approche par compétences en éducation à la citoyenneté, développée en interaction avec les compétences transversales du Cadre d'orientation curriculaire du système éducatif haïtien, priviliege une approche pragmatique basée sur le vécu des élèves, les situations réelles et les études de cas concrets en lien avec le quotidien des élèves, leur environnement et le contexte haïtien dans son rapport au monde.

L'éducation à la citoyenneté est une discipline scolaire. Elle est construite sur les apports de différentes disciplines (histoire, géographie, droit, économie, psychologie, sociologie, philosophie...), qui, par leurs recherches sur ce qui fait société, contribuent à la formation de la personnalité individuelle et sociale et à la définition des valeurs et des principes, des droits et des devoirs qui fondent le vivre ensemble et le bien commun.

LA CONTRIBUTION DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE AU PROFIL DE SORTIE - SA RELATION AUX AUTRES DISCIPLINES - L'INTERDISCIPLINARITE

L'approche par compétences en éducation à la citoyenneté est pragmatique, elle s'appuie sur le vécu des élèves, sur des situations réelles et des cas pratiques. Dans l'environnement proche et dans le quotidien, tout peut enclencher et servir de base à une situation d'apprentissage en éducation à la citoyenneté : une élection de délégués, la mise en place d'une bibliothèque d'établissement ou inter-établissement, un projet innovant, individuel ou collectif, de solidarité, d'amélioration de l'espace et de la communauté scolaire, de protection et de valorisation de l'environnement, de développement durable, une commémoration, le règlement d'un conflit, etc.

Par définition, dans un rapport étroit avec les sept grandes compétences du profil de sortie du fondamental, l'éducation à la citoyenneté est une éthique qui forme les élèves à réfléchir sur et à agir pour :

- La culture de la paix et de la solidarité : la société haïtienne, comme toute société, se compose d'individus, de groupes, de collectivités d'origines et de positionnement sociaux différents, aux intérêts individuels et collectifs divergents qui, souvent, s'opposent les uns aux autres. L'éducation à la citoyenneté contribue à la conciliation de ces intérêts dans un vivre ensemble qui fait des différences et de l'altérité la base des solidarités dans l'action et de la transmission des valeurs.

- L'identité nationale dans une citoyenneté mondiale : avant même la naissance de l'État haïtien, La Révolution et l'indépendance se sont fondées sur un intérêt commun, la lutte pour la libération, dont le symbole est le drapeau et qui, aujourd'hui, est représenté par la constitution démocratique, l'espace territorial, la culture commune, le patrimoine culturel et par deux langues à égalité, le français et le créole, une place dans l'histoire et la communauté mondiales. L'éducation à la citoyenneté contribue à responsabiliser les élèves, citoyennes et citoyens haïtiens, citoyennes et citoyens du monde, pour la défense et la préservation de leur patrimoine culturel et historique, pour la valorisation de leur identité.
- La sécurité : l'État, par sa Constitution, ses lois et ses institutions (ministères, Office de la Protection du Citoyen, police, Bureau de la Protection civile, armée...) est le garant de la sécurité intérieure et extérieure des citoyennes et des citoyens. L'éducation à la citoyenneté contribue à la responsabilisation des élèves pour que chacune d'entre elles et chacun d'entre eux soient les garants de la sécurité de toutes et de tous au quotidien, par la parole et par l'action.
- La justice : le fondement de l'État démocratique est la séparation des pouvoirs et l'indépendance des institutions chargées de la justice. L'exercice de la justice relève non seulement du criminel et du civil (ministère de la Justice), mais aussi du social (ministère des Affaires sociales, ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes). L'éducation à la citoyenneté engage les élèves, en tant que futurs citoyennes et citoyens, à lutter contre toutes les discriminations liées au sexe, aux ressources, aux origines, aux croyances.
- Les droits et les devoirs : les droits et les devoirs sont définis par un certain nombre de textes nationaux (Constitution) et internationaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement...). L'éducation à la citoyenneté a pour objectif de faire connaître ces textes aux élèves et de les engager, en paroles et en actes, à veiller à leur respect en s'investissant dans leur communauté.
- L'égalité : La devise inscrite sur le drapeau haïtien est « L'Union fait la Force », l'article 4 de la Constitution précise « La devise nationale est : Liberté - Égalité - Fraternité ». L'éducation à la citoyenneté, prenant acte des inégalités économiques, sociales et culturelles, engage les élèves à réfléchir et à participer à la rédaction des inégalités et à la solidarité.

- La démocratie : l'article premier de la Constitution précise « Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et solidaire ». La loi y définit les droits et l'organisation des pouvoirs. L'éducation à la citoyenneté a pour objectif de faire connaître les principes et les lois qui régissent la démocratie haïtienne et d'engager les élèves, à leur niveau, à la défense de la vie démocratique et la participation à celle-ci dans la classe (comité de classe, élection de représentants de classe) et dans le quotidien (défense des droits de l'enfant).

Par vocation, l'éducation à la citoyenneté est liée à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Elle prend tout son sens dans la complémentarité et la collaboration avec les enseignements des autres disciplines, dans un jeu d'échanges de points de vue et de focalisations : analyse textuelle et iconique, pratiques linguistiques orale et écrite, respect de l'altérité et communication, entre autres numérique, attention à l'environnement et action pour la protection de celui-ci, engagement dans le développement durable avec les sciences de la vie et de la Terre.

QUELQUES PRINCIPES DE LA DIDACTIQUE DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE AU CYCLE 3

Les élèves haïtiens, comme tous les élèves du monde, vivent dans un territoire, dans une société et un État, au sein d'une nation, qui forment un vivre ensemble construit sur des valeurs et des références communes. L'enseignement et l'étude de l'éducation à la citoyenneté, dans sa dimension interdisciplinaire, s'inscrit d'abord dans une approche pragmatique basée sur le vécu et l'environnement des élèves. À partir de situations réelles et de cas pratiques, dans l'environnement local, puis dans le cadre national et face au monde, les élèves construisent, exercent et développent leur citoyenneté.

L'éducation à la citoyenneté s'articule directement et en permanence avec l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Elle participe, avec ces disciplines et dans des situations d'apprentissage réflexives spécifiques, à la formation de l'esprit critique et de la capacité à raisonner ; par la réflexion sur l'identité individuelle et collective, elle ouvre l'esprit à l'altérité et à la tolérance ; comme support de l'insertion sociale, des sentiments d'appartenance, et de la mobilisation pour les droits et les devoirs, elle est la base du positionnement citoyen et de l'action civique des élèves dans le présent et dans le futur.

L'opérationnalité en classe de la formation à la citoyenneté suppose alors quelques attentions spécifiques aux opérations cognitives :

- Compétences linguistiques générales et spécifiques, notamment sur le sens possiblement discriminatoire des termes et expressions du vocabulaire courant ainsi que sur le vocabulaire, national et international, du droit ;
- Attention spécifique à l'altérité ;

- Attention aux prises de position, aux attitudes et aux gestes, aux engagements et à l'action ;
- Sens et pratique du débat argumenté.

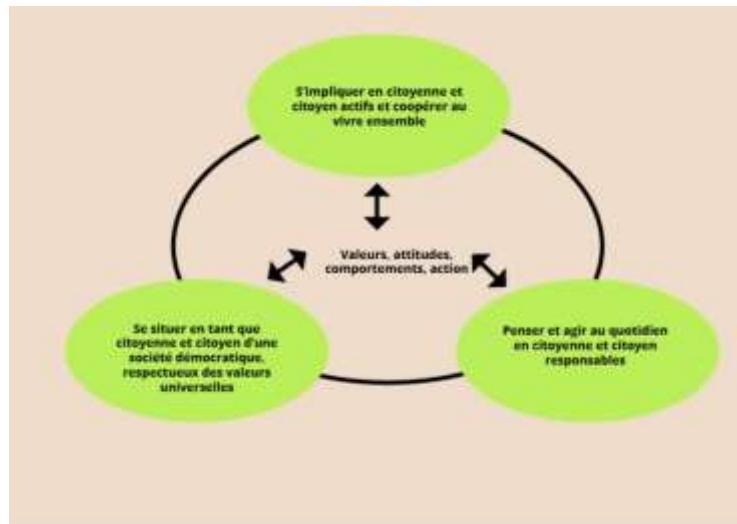
Si les contenus sont adaptés à une année plus qu'à une autre dans le cycle, pratiquer l'éducation à la citoyenneté en classe suppose une cohérence de cycle. Dans les propositions de programme, il est ainsi proposé, chaque fois que cela est possible, des approfondissements, des extensions, des échos de chaque question dans les trois années du cycle, à travers notamment une réflexion sur l'interdépendance des droits et des devoirs.

LES COMPETENCES VISEES EN EDUCATION A LA CITOYENNETE

Par l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire, appuyés sur la connaissance et la pratique des valeurs et des principes partagés par la société haïtienne, les élèves respectent la diversité ; ils s'engagent dans la préservation et le développement des biens communs pour un vivre ensemble pacifié. Au sein du domaine des sciences sociales, l'apport spécifique de l'éducation à la citoyenneté, en lien étroit avec l'histoire et la géographie, est ainsi structuré autour de trois compétences (schéma et tableaux ci-dessous) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueuse et respectueux des valeurs universelles
- Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs dans le vivre ensemble

Schéma SHS6. Les compétences en éducation à la citoyenneté



Compétence 1 en éducation à la citoyenneté :

Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles

- Présentation de la compétence

Les élèves futurs citoyennes et citoyens garants d'une nation libre et démocratique et d'une société égalitaire et solidaire partagent une histoire et une volonté de vivre ensemble qui repose sur la notion de bien commun appuyé sur des textes qui régissent ce vivre ensemble démocratique. Pour faire leur cette volonté en toute conscience les élèves apprennent à connaître les textes qui régissent l'état de droit haïtien et ceux qui définissent au niveau international les droits de l'individu, de la personne et des collectivités. Ils se les approprient et deviennent ainsi capables de se situer par rapport à ces textes, de s'interroger en quoi ces textes les engagent, eux et leur communauté, dans leurs paroles et leurs actes au quotidien, pour le présent et pour l'avenir. Ils comprennent que les textes en question sont un recours en cas de non-respect de ces droits. Les élèves comprennent et acceptent en toute conscience l'idée et la pratique que tout droit correspond aussi à un devoir envers soi-même et les autres, considérés individuellement et collectivement. Tous les

droits, garantis par la Constitution et les institutions destinées à les promouvoir, les faire appliquer et les faire respecter (gouvernement, administration, justice, police, fiscalité) sont aussi, pour toute citoyenne et pour tout citoyen, pour toute communauté, un devoir pour leur respect et un engagement contre leur violation.

- Ses composantes

La compétence vise, par la conciliation permanente des intérêts individuels, et collectifs, par une formation à la résolution des conflits, à construire une culture de la paix et de la solidarité, dans une acceptation et une perception des différences et de l'altérité comme richesse. La nation repose sur un vouloir vivre ensemble caractérisé par la paix, la cohésion sociale et l'unité. En se référant au drapeau national, symbole de l'alliance pour la liberté, il s'agit pour les élèves de construire et de valoriser leur identité en référence à la constitution, aux droits et devoirs auxquels elle engage, à l'espace national, au patrimoine culturel, historique et linguistique. Citoyennes et citoyens d'un État démocratique, les élèves en connaissent et font leur les valeurs, la Constitution, les lois qui fondent l'État de droit, ils connaissent les institutions chargées de la justice, de la police et de la solidarité nationale et s'engagent au respect de celles-ci au quotidien.

- Attentes de fin de cycle

- Maîtriser les notions d'individu et de personne et les droits et les devoirs qui y sont attachés.
- Reconnaître l'égalité de droit entre citoyennes et citoyens quelles que soient leurs différences, leurs handicaps ou leurs préférences.
- Maîtriser les textes de référence (Constitution et lois d'Haïti, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Conventions internationales) et les valeurs de la société haïtienne et se référer à eux dans l'analyse des situations du quotidien et dans l'action.
- Se situer et agir en citoyenne et en citoyen responsables conscients et respectueux des droits et des devoirs de l'individu et de la personne, notamment dans la résolution de conflit (compréhension et respect de l'altérité, dialogue et négociation).
- Pratiquer aux quotidien les valeurs démocratiques et prendre position en faveur de leur respect : liberté, égalité, solidarité, coresponsabilité, participation, coopération, intégrité, dignité humaine.

Modalités et critères d'évaluation

- Étude et résolution de cas sur une situation de non-respect des droits
- Présentation d'un projet d'intervention pour l'amélioration d'une situation inclusive

- Stratégie mise en œuvre pour que chaque élève développe la compétence

Le développement de cette compétence en éducation à la citoyenneté doit moins être conçu en termes de cours avec un horaire hebdomadaire défini, que comme l'étude et la pratique quotidiennes dans toutes les disciplines de l'école des droits et des devoirs, comme l'implication éthique et l'engagement actif de toutes et de tous dans les collectivités scolaire et locale. Le développement de la compétence est aussi directement lié avec l'étude des textes en cours d'histoire et de géographie.

Compétence 2 en éducation à la citoyenneté : Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables

✓ Présentation de la compétence

La citoyenneté est un engagement du quotidien. Elle suppose une attention permanente aux paroles, aux attitudes et aux actes dans le développement harmonieux de toutes les dimensions de sa personnalité. Les élèves comprennent et acceptent l'altérité comme une richesse.

✓ Ses composantes

L'État de droit et la construction d'une société haïtienne juste et égalitaire est l'affaire de toutes et de tous. Par leurs paroles, leurs attitudes, leurs gestes, leurs actions, les élèves s'engagent au quotidien dans la lutte contre les discriminations (sociales, sexuelles, culturelles, liées aux handicaps, aux choix individuels et sociaux), dans l'entraide, dans le respect des lieux et des biens publics et de leur propriété. En lien avec la compétence 1, les élèves se forment à la résolution des conflits. Ils connaissent les institutions chargées de la justice et de la protection des personnes et de la sécurité et s'engagent dans la lutte contre toutes les formes d'insécurité individuelle et collective.

✓ Attentes de fin de cycle

- S'interroger sur ce qu'est une attitude citoyenne dans le quotidien.
- Agir en citoyenne et en citoyen à l'école et dans sa communauté et participer à des activités de renforcement de la démocratie dans la communauté et à l'école ; participer à la vie démocratique dans la cité en tant que membre d'un comité de représentation de la classe dans une élection à l'échelle de son institution scolaire ; participer activement à la vie scolaire dans la coopération et la collaboration avec d'autres élèves, notamment dans l'entretien de l'école.

- Respecter les règles, dans le sport comme dans la conduite quotidienne.
- S'être forgé une personnalité de citoyenne et de citoyen responsables.

✓ **Modalités et critères d'évaluation**

- Concevoir un projet de classe.

✓ **Stratégie mise en œuvre pour que chaque élève développe la compétence**

Le développement de cette compétence en éducation à la citoyenneté est moins conçu en termes de cours avec un horaire hebdomadaire défini, que comme un engagement éthique et actif à la coopération et à l'entraide, en lien avec les autres disciplines (comportement, coopération dans l'acquisition des connaissances et collaboration dans les exercices scolaires...), comme une réflexion sur la solidarité, une implication et une action quotidiennes dans les collectivités scolaire et locale.

Compétence 3 en éducation à la citoyenneté :

S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

- Présentation de la compétence

La citoyenneté repose sur un engagement actif de toutes et de tous. Cet engagement est à la fois intellectuel et pratique. Il repose sur la connaissance des biens communs et des besoins de la communauté. À la base se trouve la coopération et le partage qui font de la diversité et des différences une richesse et une dynamique de création.

- Ses composantes

En lien avec les deux autres compétences, celle-ci met l'accent sur l'implication individuelle et collective et sur l'engagement et l'action dans :

- la construction d'un vivre ensemble reposant sur les valeurs démocratiques d'une culture de la paix et de la solidarité
- la résolution des conflits, qu'ils soient négatifs ou positifs
- la cohésion sociale et la culture commune
- la lutte pour l'égalité, la sécurité et la justice, et contre toute forme d'injustice et de discrimination
- la lutte pour la préservation de l'environnement dans une perspective de développement durable

- la participation au niveau de l'école et de la communauté aux instances démocratiques (comité et représentant de classe, associations...).

- Attentes de fin de cycle

- Identifier tout ce qui participe du bien commun et agir pour le préserver et le développer.

- S'engager dans un projet coopératif de préservation et de développement des éléments de ce qui constitue le bien commun (propreté des lieux publics, entretien des biens publics, préservation de la flore et création d'une pépinière pour participer à la reforestation, action en faveur de l'accès de toutes et de tous à l'eau).

- S'impliquer activement, en tant que citoyenne et citoyen, dans le quotidien de sa collectivité par une attitude inclusive mobilisant sa créativité et son sens de l'innovation (association d'aide aux handicapés et aux défavorisés).

- Modalités et critères d'évaluation

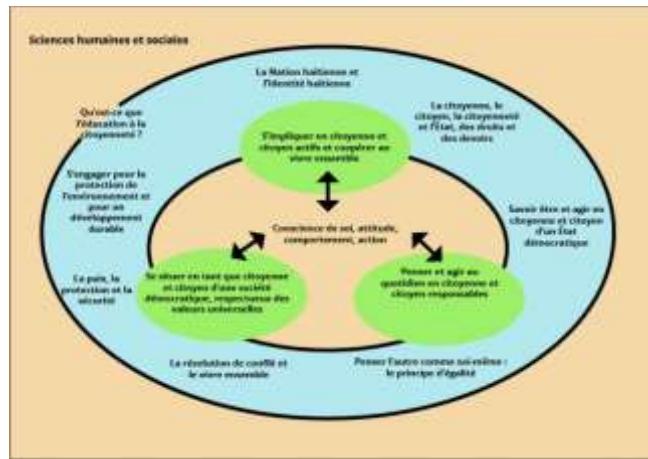
- Concevoir et réaliser un projet de classe ou d'école, notamment un projet inclusif.

- Stratégie mise en œuvre pour que chaque élève développe la compétence

Le développement de cette compétence en éducation à la citoyenneté est moins conçu en termes de cours avec un horaire hebdomadaire défini, que comme un engagement éthique et actif à la coopération et à l'entraide, une implication et une action collaboratives et quotidiennes dans la solidarité, à l'école et dans la communauté, et dans la préservation et l'entretien des biens collectifs.

LES PROGRAMMES « DÉTAILLES » PAR UNITES D'APPRENTISSAGE

Schéma SHS7. Compétences et unités d'apprentissage en éducation à la citoyenneté



UNITE D'APPRENTISSAGE 1 : LA NATION HAÏTIENNE ET L'IDENTITE HAÏTIENNE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER

- Définir ce qu'est l'identité et plus spécifiquement l'identité haïtienne.
- Connaître les fondements d'une nation (l'unité, la cohésion sociale et le vivre ensemble) et plus spécifiquement ceux de la nation haïtienne (une histoire, une mémoire et un patrimoine partagés, le désir de vivre ensemble).

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas. Le professeur guide les élèves dans une recherche sur les fondements de la nation haïtienne et les constituants de l'identité nationale.

En lien avec les cours d'histoire et de géographie, avec les cours

<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les éléments constitutifs de l'identité haïtienne. - Connaître les symboles de la nation et de l'État haïtiens. - Connaître l'organisation territoriale d'Haïti. 	<p>de français et de créole, les élèves effectuent des recherches sur les monuments et les lieux historiques et patrimoniaux, sur les objets de mémoire. Ils questionnent l'héritage historique commun des Haïtiens, deux langues, un patrimoine culturel, un drapeau symbole de l'unité, un territoire, une nation.</p> <p>Les élèves, dans une démarche collaborative qui sera poursuivie tout au long du cycle, rédigent un glossaire illustré des termes et notions, de préférence sur écran et constituent un répertoire de textes sur les droits et les devoirs de la citoyenne et du citoyen.</p>
---	--

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :

À partir du questionnement, de l'analyse critique de représentations (dessin, gravure, photographie, film, vidéo...) et de l'interprétation de symboles, de monuments historiques, de lieux d'histoire et de mémoire, expliquer en quoi ceux-ci symbolisent l'identité et l'unité nationales.

UNITE D'APPRENTISSAGE 2 : LA CITOYENNE, LE CITOYEN, LA CITOYENNETE ET L'ÉTAT, DES DROITS ET DES DEVOIRS

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles
- Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER

- Maîtriser le vocabulaire (notions, concepts) et la syntaxe du texte constitutionnel et des textes internationaux (déclaration des droits, conventions).
- Maîtriser les bases du vocabulaire politique (démocratie, république, constitution, loi, liberté, État, gouvernement, institutions, suffrage universel), questionner et interpréter la démocratie comme une conquête permanente qui engage au quotidien toutes les citoyennes et tous les citoyens.

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas. Les élèves définissent les notions d'individu et de personne à partir de la lecture des textes nationaux et internationaux, listent les droits et les devoirs qui y sont attachés.

Les élèves définissent la démocratie comme une lutte collective de tous les jours, une conquête à mener en permanence qui engage au quotidien toutes les citoyennes et tous les citoyens

<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions de citoyen et de nationalité. - Connaître les principaux droits définis dans les textes nationaux et internationaux et expliquer ce qui distingue les principes du droit (liberté, égalité...) et l'exercice historique et effectif des droits. 	<p>À partir du constat (par exemple à partir d'articles de presse ou d'extraits de reportages) que la majorité des citoyens haïtiens sont marginalisés (conditions de logement, emploi, accès à l'eau potable...) et ne jouissent pas des droits sociaux élémentaires, les élèves sensibilisent leur entourage et participent avec leurs proches à des actions visant l'accès satisfaisant de tous à ces besoins sociaux.</p> <p>Dans une démarche collaborative, les élèves poursuivent la rédaction du glossaire illustré et du répertoire des textes.</p>
--	--

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :

- Rédiger une étude sur la violation des droits sociaux des citoyens de Cité Soleil (l'un des bidonvilles de Port-au-Prince), et un argumentaire, accompagné de recommandations à destination des autorités, pour améliorer le sort des populations.

UNITE D'APPRENTISSAGE 3 : SAVOIR ETRE ET AGIR EN CITOYENNE ET CITOYEN D'UN ÉTAT DEMOCRATIQUE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles
- Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER	PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE
<ul style="list-style-type: none"> - Questionner les notions d'individu et de personne et les droits et devoirs qui y sont attachés (respect, dignité, tolérance, liberté de circulation, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'opinion et d'expression). - Expliquer en quoi les textes nationaux et universels engagent toutes les citoyennes et tous les citoyens. - Connaître les droits relatifs à l'éducation et à la 	<p>Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les pré-requis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas.</p> <p>Les élèves mettent en place une coopérative de classe ou d'école destinée à permettre à toutes et à tous d'accéder aux meilleures conditions possibles d'apprentissage.</p> <p>Les élèves participent à un débat sur la nécessité d'une</p>

scolarité, les accepter librement et participer à la vie démocratique dans la classe (comité de classe, élection, coopérative) et dans la cité

- Savoir ce que signifie le droit à l'information et la liberté d'exprimer ses opinions, la liberté de la presse.

bibliothèque municipale dans la communauté et de leur participation à la réalisation de ce projet, notamment pour son financement. Ils mettent en place ce projet et organisent des séances de lecture publique.

Ils apprennent où chercher l'information, l'analyser, émettre leur point de vue critique dans les débats. Ainsi, ils apprennent à accepter objectivement le point de vue des autres, différent des leurs, en citoyens libres et autonomes.

Dans une démarche collaborative, les élèves poursuivent la rédaction du glossaire illustré et du répertoire des textes.

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :

- Décrire le rôle et la place de l'élève dans sa communauté, le rôle, la place et la participation de la citoyenne et du citoyen dans des élections municipales démocratiques.

UNITE D'APPRENTISSAGE 4 : PENSER L'AUTRE COMME SOI-MEME : LE PRINCIPE D'EGALITE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles
- Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER

- Dans une perspective et une démarche inclusive, Reconnaître et pratiquer l'égalité des droits entre toutes les personnes quelles que soient leurs différences, leurs origines et leurs croyances, leurs handicaps, leurs choix sociaux et personnels, notamment les droits relatifs à l'éducation et les règles de la vie en commun à l'école. Pratiquer l'entraide.

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas.

Les élèves constituent un dossier de presse sur les discriminations (envers les femmes, les enfants, les étrangers). À partir de recherches sur Internet, les élèves constituent un

- Expliquer la notion de respect de soi et de l'autre, la notion de tolérance et agir en conséquence.
- Faire la différence entre le principe d'égalité défini par la loi et par les textes universels et l'égalité effective de toutes et de tous, dans la dignité, dans l'accès aux biens de première nécessité (logement, ressources vitales), à la santé, à l'éducation, à la culture.
- Être capable de prendre la parole et de réagir dans des situations de non-respect des droits fondamentaux de la personne, en particulier de l'enfant.
- Lutter contre les discriminations.
- Avoir un comportement éthique.
- Maîtriser les notions de sécurité et de protection sociales, de prélèvement et de redistribution (rôle, fonction, forme de l'impôt), de solidarité nationale et internationale.

portfolio de textes et d'images d'enfants victimes de traitements non conformes au respect de la Convention internationale des Droits de l'enfant et à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (domesticité et travail des enfants, traitements contraires au développement harmonieux de l'enfant...). Si possible, un débat est organisé après la projection d'un film ou d'extraits d'actualités. Les élèves organisent une pétition demandant l'application des lois haïtiennes et des textes internationaux. En lien avec les arts plastiques et la musique, ils réalisent d'une part une campagne d'affiches, d'autre part une chanson avec accompagnement ou création musicaux sur le sujet.

Les élèves relèvent toutes les manifestations d'inégalité entre les citoyennes et les citoyens, et plus particulièrement les faits de discrimination (physique, sexuelle, sociale, intellectuelle, culturelle). Par l'étude des textes nationaux et universels (Constitution haïtienne, Déclarations des Droits, Conventions internationales), les élèves tentent d'expliquer la différence entre les principes, la loi et la réalité. Les élèves réalisent un cahier des charges destiné à l'éthique et à l'action, individuelles, collectives et étatiques, en vue de réduire les inégalités dans le pays et de permettre à toutes et à tous d'accéder aux conditions et aux biens nécessaires au développement harmonieux de la personne.

Dans une démarche collaborative, les élèves poursuivent la rédaction du glossaire illustré et du répertoire des textes.

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :

- À partir de la lecture d'articles de la Constitution haïtienne, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la

Convention internationale des Droits de l'enfant, proposer deux actions citoyennes à exercer pour réduire les inégalités afin d'arriver à une société haïtienne plus juste et plus égalitaire.

UNITE D'APPRENTISSAGE 5 : LA RESOLUTION DE CONFLIT ET LE VIVRE ENSEMBLE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER

- Interpréter l'idée d'association, de partage, de solidarité et d'entraide et s'engager dans le quotidien.
- Appréhender l'actualité de façon critique et argumenter dans un débat d'actualité.
- Dans une démarche éthique, admettre les opinions, les croyances et le point de vue de l'autre à l'égal des siens.
- Résoudre les conflits, positifs ou négatifs, de façon constructive par la pratique du dialogue et de la négociation dans une démarche éthique..

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas. À partir d'études de cas, de la vie quotidienne ou de faits d'actualité qui divisent les points de vue, les élèves, par groupes, se font les avocats des différents points de vue. Ils argumentent, s'initient à la résolution de conflit et à la négociation par la formation d'une pensée critique. Ils réfléchissent aux notions d'objectivité et de vérité.

Les élèves prennent conscience des tâches de la vie quotidienne et de l'entraide nécessaires à l'épanouissement de l'individu et de la famille et y participent.

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :

- Exercer sa pensée critique pour résoudre un conflit, notamment dans la classe.

UNITE D'APPRENTISSAGE 6 : LA PAIX, LA PROTECTION ET LA SECURITE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- Se situer en tant que citoyenne et citoyen d'une société démocratique, respectueux des valeurs universelles
- Penser et agir au quotidien en citoyenne et citoyen responsables
- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A

MOBILISER

- Savoir ce qu'implique le droit à la sûreté et à la protection de la personne.
- Être capable d'évaluer des risques humains et naturels et prendre conscience des responsabilités individuelles et collectives vis-à-vis des risques, notamment pour la santé individuelle et collective, dans l'environnement quotidien.
- Entendre, lire et interpréter une consigne et un avertissement de sécurité et respecter les mesures nécessaires dans le calme et la responsabilité.
- Connaître l'organisation, les missions, les fonctions et les principaux types d'interventions des forces de l'ordre et des institutions de protection et de sécurité.
- Connaître les droits et la législation du travail.
- Connaître les institutions judiciaires et leur fonctionnement, accepter la présomption d'innocence.
- Connaître le but et le fonctionnement des institutions internationales et des Organisations Non Gouvernementales.

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas. Les élèves forment une association dans le quartier afin de discuter des questions de violence et d'insécurité sur le plan local et dans le pays. Ils mènent une action auprès des Institutions chargées d'assurer la paix et protection des citoyens pour créer les conditions de vie d'une société démocratique pour les citoyennes et les citoyens.

Étude de cas et au besoin intervention. Un patron décide de renvoyer une ouvrière sans préavis. Les élèves étudient la législation du travail. Ils interviennent pour le respect de cette législation et la défense des droits (signification des droits à la personne lésée, dépôt de plainte auprès des institutions telles que le ministère des Affaires sociales et le ministère à la Condition féminine...).

Les élèves effectuent des recherches sur les notions de sécurité et de protection sociale. Ils dégagent le rôle de l'État dans la redistribution des richesses. En futurs citoyennes et citoyens responsables, les élèves débattent sur la nécessité de payer les impôts afin de fournir à l'État les moyens financiers pour assurer la sécurité et la protection des citoyens dans un régime

	démocratique. Dans une démarche collaborative, les élèves poursuivent la rédaction du glossaire illustré et du répertoire des textes.
MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :	
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un portfolio d'extraits de presse sur les conditions de respect de la paix, la protection et la sécurité des personnes et des collectivités. - En relation avec le cours de mathématiques, réaliser une étude chiffrée sur un projet d'aménagement local financé par la redistribution. 	

UNITE D'APPRENTISSAGE 7 : S'ENGAGER POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

COMPETENCE(S) CIBLEE(S) :

- S'impliquer en citoyenne et citoyen actifs et coopérer au vivre ensemble

SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET ATTITUDES A MOBILISER

- Questionner et interpréter les notions de patrimoine (naturel, culturel, historique) et d'intérêt collectif et agir en conséquence.
- Connaître, accepter librement et assumer la protection de l'environnement dans une perspective générationnelle.
- Identifier les biens collectifs, les respecter et en assurer la préservation.
- Construire une connaissance approfondie de l'environnement local et savoir le préserver et l'améliorer dans une perspective de développement durable.
- Agir pour une gestion collective éthique, raisonnée et

PROPOSITIONS D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE

Selon les besoins, les séquences sont initiées par une réflexion collective sur les prérequis (vocabulaire, notions et concepts, pratiques et connaissances), les attitudes et les implications ou un relevé des représentations notamment sous forme d'étude de cas.

En lien avec les sciences de la vie et de la Terre et avec la géographie, les élèves mettent en place et entretiennent à l'école ou dans leur communauté un jardin et une pépinière d'espèces locales pour participer à la protection des sols et à la reforestation ; en réalisant un herbier et des fiches techniques sur les plantes sauvages et les plantes comestibles, les élèves apprennent à les respecter et à cultiver leurs complémentarités pour la préservation des sols.

Les élèves participent à la propreté et à l'entretien des locaux

équitable des ressources renouvelables.

scolaires et s'engagent sur la propreté et l'entretien des lieux publics.

Étude de cas. Dans une petite communauté la mairie s'est engagée à construire un parc public dont les arbres ont été abattus. Il s'agit de sélectionner, planter et entretenir les plantules. Le maire soumet le projet aux écoles qui en font part aux élèves. Les élèves participent à la réalisation du projet.

Guidés par le professeur, un groupe d'élèves effectue des recherches sur Internet sur les lois concernant la protection de l'environnement. Il fournit des images à un autre groupe d'élèves : coupe des arbres, exposition de sacs de charbon. Un débat entre les groupes d'élèves permet la prise de conscience sur la question de l'application de la loi dans une société démocratique et sur les problèmes liés au déboisement dans le pays. Si possible, en lien avec le cours de géographie, les élèves analysent des photos aériennes ou des images satellite mettant en évidence le déboisement et ses conséquences en Haïti. En lien avec les cours de sciences de la vie et de la Terre, d'histoire (maintien d'un système d'exploitation agricole, commerce des bois précieux au XIXe siècle pour rembourser la dette), de français et d'arts plastiques, les élèves analysent quelques extraits d'œuvres littéraires (Jacques Roumain, Jacques-Stephen Alexis...), quelques œuvres d'art (Philton Latortue, Sénèque Obin...) et de textes de spécialistes (Alex Bellande, Haïti déforestée, paysages remodelés...) évoquant la question du déboisement, sa réalité, ses causes historiques et présentes, ses conséquences, les interventions des gouvernements et des organismes internationaux (contrôle policier de la frontière avec la République dominicaine, interdiction de la production et de la

	<p>vente de charbon de bois, absence de propositions de sources de revenus alternatifs dans les régions rurales et de sources d'énergie alternatives dans les zones urbaines...). Les élèves en tirent quelques règles qu'ils illustrent par un dessin ou une chanson : 1. Nécessité pour un citoyen et pour l'État de respecter et de faire respecter les lois de l'environnement. 2. Nécessité de reboiser le pays pour un développement durable. 3. Nécessité d'une prise de conscience citoyenne face au problème de la dégradation de l'environnement.</p> <p>Dans une démarche collaborative, les élèves poursuivent la rédaction du glossaire illustré et du répertoire des textes.</p>
MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter et mettre en place un projet de reboisement, de sauvegarde et d'entretien d'une parcelle boisée. 	

PROGRESSION EN EDUCATION A LA CITOYENNETE

Proposition de répartition annuelle des « unités d'apprentissage »en éducation à la citoyenneté

UNITÉ D'APPRENTISSAGE	7 ^E AF	8 ^E AF	9 ^E AF
1. LA NATION HAÏTIENNE ET L'IDENTITE HAÏTIENNE	<ul style="list-style-type: none"> - La nation haïtienne : valeurs, symboles, patrimoine historique et culturel, textes de référence. - L'organisation territoriale d'Haïti. - La responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondements de la nation haïtienne (une histoire, un territoire, une mémoire et un patrimoine partagés, le désir de vivre ensemble), les valeurs, les symboles et les textes de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> - La citoyenneté du monde : respect et engagement pour les valeurs universelles. - La responsabilité citoyenne dans la sauvegarde du patrimoine historique et culturel du pays.

	<p>citoyenne dans la sauvegarde du patrimoine historique et culturel du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les autres nations caribéennes : valeurs, symboles, patrimoine historique et culturel, textes de référence. - Les valeurs universelles. - La responsabilité citoyenne dans la sauvegarde du patrimoine historique et culturel du pays. 	
2. LA CITOYENNE, LE CITOYEN, LA CITOYENNETE ET L'ÉTAT, DES DROITS ET DES DEVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Les droits et les devoirs fondamentaux de la citoyenne et du citoyen définis dans la constitution haïtienne et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. - L'éthique citoyenne. - Les droits et devoirs de l'État, les droits et devoirs du citoyen. - La participation active à la vie de la cité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les droits et les devoirs fondamentaux de la citoyenne et du citoyen définis dans la constitution haïtienne et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. - Les droits et devoirs de l'État, les droits et devoirs du citoyen. - La participation active à la vie de la cité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des concepts de citoyen et citoyenneté au niveau national et mondial. L'éthique citoyenne. - Les droits fondamentaux de la citoyenne et du citoyen définis dans la constitution haïtienne et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - La participation active à la vie de la cité
3. SAVOIR ETRE ET AGIR EN CITOYENNE ET CITOYEN D'UN ÉTAT	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement d'un État démocratique. La démocratie comme 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement d'un État démocratique : la séparation des pouvoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - La loi comme principe d'un État démocratique. La démocratie comme conquête au quotidien.

DEMOCRATIQUE	<p>conquête au quotidien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation aux activités de renforcement de la démocratie dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - La participation aux activités de renforcement de la démocratie dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement éthique en tant que citoyenne et citoyen. - Prélèvement et redistribution (rôle, fonction, forme de l'impôt), solidarité nationale et internationale.
4. PENSER L'AUTRE COMME SOI-MEME : LE PRINCIPE D'EGALITE	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de respect de soi et de l'autre, la notion de tolérance. L'éthique individuelle et collective. - La notion de personne et les droits qui y sont attachés (respect, dignité, tolérance, liberté de circulation, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'opinion et d'expression). - Les droits relatifs à l'éducation et à la scolarité, les accepter librement et participer à la vie démocratique dans la classe (comité de classe, élection, coopérative) et dans la cité - L'égalité dans la société - La participation 	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de respect de soi et de l'autre, la notion de tolérance. L'éthique individuelle et collective. - L'engagement citoyen dans des actions visant à promouvoir le respect des principes d'égalité. L'entr'aide. - Les droits relatifs à l'éducation et à la scolarité, les accepter librement et participer à la vie démocratique dans la classe (comité de classe, élection, coopérative) et dans la cité. 	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de respect de soi et de l'autre, la notion de tolérance. L'éthique individuelle et collective. - L'engagement pour une école et une société inclusive. L'entr'aide. - Les droits relatifs à l'éducation et à la scolarité, les accepter librement et participer à la vie démocratique dans la classe (comité de classe, élection, coopérative) et dans la cité. - La protection sociale. - L'engagement citoyen dans des actions visant à promouvoir le respect des principes d'égalité. L'entr'aide.

	personnelle dans des actions visant à promouvoir le respect des principes d'égalité. L'entr'aide.		
5. LA RESOLUTION DE CONFLIT ET LE VIVRE ENSEMBLE	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation dans la résolution des conflits. - La paix sociale dans le cadre de l'école et de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche critique et l'argumentation, le débat. - Les formes et les institutions de justice. - La résolution des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche critique et l'argumentation, le débat. - Les institutions judiciaires et les institutions chargées de faire respecter la loi.
6. LA PAIX, LA PROTECTION ET LA SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement du citoyen dans les activités visant à garantir la paix, la protection individuelle et collective, la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions chargées d'assurer la défense du territoire national et des citoyens. - L'engagement du citoyen dans les activités visant à garantir la paix, la protection individuelle et collective, la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - La culture de la paix. - Les institutions chargées d'assurer la défense du territoire national et des citoyens, l'organisation, les missions, les fonctions et les principaux types d'interventions des forces de l'ordre et des institutions de protection et de sécurité. - Les institutions internationales et les Organisation Non Gouvernementales pour la préservation de la paix et le règlement des conflits.
7. S'ENGAGER POUR LA PROTECTION DE	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de patrimoine (naturel, culturel, 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion collective éthique, raisonnée et 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion collective éthique, raisonnée et équitable des

L'ENVIRONNEMENT ET POUR DEVELOPPEMENT DURABLE	<p>historique) et d'intérêt collectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les biens collectifs, les respecter et en assurer la préservation. 	<p>équitable des ressources renouvelables.</p>	<p>ressources renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les institutions internationales et les Organisation Non Gouvernementales pour la protection de l'environnement et le développement durable.
--	---	--	---